



Rabat, le 16 mars 2023

Communiqué de presse

La Cour des comptes publie son rapport sur l'audit des comptes des Partis politiques au titre de l'année 2021

Dans le cadre de ses attributions constitutionnelles, la Cour des comptes a procédé à l'audit des comptes des partis politiques et la vérification de la sincérité de leurs dépenses au titre du soutien accordé par l'État en 2021 pour la contribution à la couverture de leurs frais de gestion ; et ce conformément aux dispositions de la loi organique n°29.11 relative aux partis politiques et de la loi n°62.99 formant code des juridictions financières.

La Cour a établi un rapport détaillé structuré **en deux parties**, relatant les résultats de l'audit et de la vérification de sincérité précités et ce après avoir assuré la procédure contradictoire avec les partis concernés par les observations relevées. La **première partie** présente les résultats généraux de l'audit relatifs à l'état des recettes déclarées et de la restitution du soutien non justifié, à celui des dépenses déclarées et l'appréciation de leur sincérité, ainsi qu'à l'évaluation de la gestion financière et comptable des partis. La **deuxième partie** présente les résultats de l'audit par parti politique parmi ceux qui ont produit leurs comptes à la Cour au titre de l'année 2021.

Les ressources globales déclarées par les partis politiques, au titre de la même année, ont atteint un montant de 499,69 MDH dont 81,47% constitue le soutien de l'Etat, soit un montant de 407,09 MDH, alors que leurs ressources propres s'élèvent à 92,60 MDH enregistrant ainsi une augmentation de 62% par rapport à l'année 2020.

L'organisation simultanée des scrutins de 2021 a permis la rationalisation **des charges** de leur organisation. A cet égard, il a été noté que les contributions de l'Etat au financement des campagnes électorales (348,29 MDH) ont enregistré une baisse de **33,85%** par rapport au soutien accordé pour le financement des campagnes électorales de 2015 et 2016 (526,28 MDH).

En relation avec **le soutien public**, 16 partis ont **restitué** au Trésor public en 2021 et 2022 un montant global de 25,96 MDH, soit l'équivalent de **72% du soutien non justifié**. Toutefois, jusqu'à fin décembre 2022, 13 partis n'ont pas encore restitué un montant d'environ 10,32 MDH.

Concernant **la production des comptes annuels**, vingt-neuf (29) partis sur trente-quatre (34) ont produit leurs comptes à la Cour, dont **onze (11) hors délai**. Quant à la certification des comptes par les experts comptables, vingt-deux (22) comptes ont été certifiés sans réserve, six (06) autres avec réserve et un (01) compte a été produit à la Cour sans rapport de certification.

En ce qui concerne **les dépenses déclarées et la vérification de leur sincérité**, la Cour a noté la **baisse** de la performance de la moitié des partis en matière de justification des dépenses. En effet, le montant total des dépenses entachées d'insuffisances s'élève à **5,14 MDH**, et concerne 15 partis sur les 29 ayant produit leurs comptes, soit 4,17% du montant total des dépenses déclarées par les partis en 2021 au titre de leurs frais de gestion (123,37 MDH), contre 1% en

2020 (1,33 MDH). Les insuffisances constatées concernent le défaut de production des pièces justificatives prévues par les textes législatifs et réglementaires (4,77 MDH), la justification de dépenses par des pièces libellées au nom d'autres personnes que le parti concerné (322.306,14 DH) ou la production de pièces justificatives insuffisantes (47.658,00 DH).

En matière **de gestion financière et comptable**, la gestion de 22 partis a été marquée par des insuffisances portant sur l'imputation de certaines opérations comptables dans des comptes inappropriés (05 partis) , la non comptabilisation des montants du soutien à restituer au Trésor public (09 partis), le non-respect des règles de tenue du compte « caisse » (03 partis), des erreurs de report des soldes des comptes de clôture de l'année précédente (03 partis), ainsi que le non-respect des adaptations prévues par le plan comptable normalisé des partis politiques (09 partis).

Il est à signaler que les résultats de la vérification des dépenses relatives au soutien de l'Etat au financement des campagnes électorales des partis en 2021 feront l'objet de rapports spécifiques de la Cour dans le cadre de ses attributions en ce domaine, en vertu de la Constitution et en application des dispositions de l'article 45 de la loi organique n°29.11 précitée.

Le rapport d'audit, ainsi que sa synthèse en français et en arabe, peuvent être téléchargés sur le site de la cour des comptes : www.courdescomptes.ma